



**COMPTE RENDU**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2018**

L'an Deux Mille Dix-Huit le dix avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois avril, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY,  
Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT

**Était excusé :** Michel SCHIBI

**Absent avec procuration :** Denis BAUR à Michel HERGAT

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de votants : 9

**Étaient également présents :** Pascal MULLER, D.G.S.T, Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

**Était excusé :** Olivier HAUDOT, DGS



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

| AVRIL    |            | 2018    |   |                         |
|----------|------------|---------|---|-------------------------|
| Jours    | Dates      | Heures  | Réunions  | Lieux                   |
| Mardi    | 10/04/2018 | 17 h 30 | Bureau communautaire décisionnel  | Petite salle de réunion |
|          |            | 19 h 30 | Conseil Communautaire   | Salle du Conseil        |
| Mercredi | 11/04/2018 | 15 h 00 | Réunion conjointe des Commissions de DSP et de suivi du contrat DSP-Cap Vert - Réflexion suite à la fin du contrat DSP Cap Vert | Petite salle de réunion |
|          |            | 18 h 30 | Commission d'attribution des places en multi-accueil  | Petite salle de réunion |

|                 |                   |                |   |                         |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-------------------------|
| <b>Mardi</b>    | <b>17/04/2018</b> | <b>17 h 30</b> | Séance de travail du Bureau communautaire   | Petite salle de réunion |
|                 |                   | <b>18 h 30</b> | Réunion conjointe des Maires et de la Commission Intercommunale des Impôts Directs<br>1. <i>Rappel de la réglementation</i><br>2. <i>Examen des situations des différentes communes</i><br>3. <i>Formalisation de propositions pour la Commission Départementale des Impôts Directs</i><br>4. <i>Questions diverses</i> | Salle du conseil        |
| <b>Jeudi</b>    | <b>19/04/2018</b> | <b>17 h 30</b> | Commission Politique de l'Environnement   | Petite salle de réunion |
| <b>Mardi</b>    | <b>24/04/2018</b> | <b>17 h 30</b> | Séance de travail du Bureau communautaire   | Petite salle de réunion |
| <b>Mercredi</b> | <b>25/04/2018</b> | <b>15 h 00</b> | Commission de suivi DSP Cap Vert  | Petite salle de réunion |
| <b>Jeudi</b>    | <b>26/04/2018</b> | <b>18 h 30</b> | Réunion de travail du Conseil communautaire - Présentation de l'EPFL  | Salle du conseil        |

**MAI 2018**

| <b>Jours</b>    | <b>Dates</b>      | <b>Heures</b>  | <b>Réunions</b>                  | <b>Lieux</b>            |
|-----------------|-------------------|----------------|----------------------------------|-------------------------|
| <b>Mercredi</b> | <b>02/05/2018</b> | <b>15 h 00</b> | Commission d'Appel d'Offres      | Petite salle de réunion |
| <b>Mardi</b>    | <b>15/05/2018</b> | <b>17 h 30</b> | Bureau communautaire décisionnel | Petite salle de réunion |

## **Le Bureau communautaire prend acte.**

### **2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 20 mars 2018**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 20 mars 2018.

### **Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.**

Vote : Pour : 9  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### **3. Objet : Action de Communication - Subvention à l'Association Une Rose Un Espoir d'Evrange**

La CCCE a été sollicitée par l'Association Une Rose Un Espoir d'Evrange pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'opération caritative « Une Rose, Un Espoir » qui se déroulera les 28 et 29 avril 2018 sur le territoire communautaire.

Cette manifestation a pour but d'offrir une rose contre un don de 2 € puis de reverser l'intégralité des bénéfices à la Ligue Contre le Cancer de Lorraine. L'organisation de cette

action nécessite des moyens financiers conséquents : achat de 5 000 roses, prise en charge des repas des bénévoles (environ 60 à 70), œuvrant le samedi et le dimanche et divers frais liés au fonctionnement de ce week-end du cœur.

En conséquence, le Président de l'association a sollicité la CCCE pour une subvention de fonctionnement et la mise à disposition de l'arche communautaire.

A ce titre, le Président propose d'octroyer une subvention pour l'opération caritative à l'association Une Rose Un Espoir d'un montant de 1 000 €, soit 500 € au titre de l'année 2017, et 500 € au titre de l'année 2018.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association Une Rose Un Espoir d'Evrange,
- d'autoriser le Président à engager les crédits correspondant (1 000 €) sur le budget communication.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **4. Objet : Subventions exceptionnelles aux Associations pour le don du sang de Boust et Environs, de Cattenom et Environs et de Volmerange-les-Mines et Environs**

La CCCE a été sollicitée par l'Association pour le don du sang de Boust et Environs pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'organisation du 50<sup>e</sup> anniversaire de leur association.

L'objectif premier des associations pour le don du sang consiste à promouvoir le don du sang et trouver de nouveaux donneurs pour subvenir aux demandes quotidiennes en sang et guérir les malades.

Considérant que le don du sang est un acte indispensable, solidaire et volontaire,

Considérant que les associations pour le don du sang ne peuvent survivre sans aides extérieures,

Le Président propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à chaque association pour le don du sang du territoire de Cattenom et Environs pour l'année 2018, à savoir :

- l'Association pour le don du sang de Boust et Environs,
- l'Association pour le don du sang de Cattenom et Environs,
- l'Association pour le don du sang de Volmerange-les-Mines et Environs.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de répondre favorablement à la sollicitation de l'Association pour le don du sang de Boust et Environs pour un montant de 200 €,

- d'octroyer également à l'Association pour le don du sang de Cattenom et Environs et à l'Association pour le don du sang de Volmerange-les-Mines et Environs une subvention exceptionnelle de 200 € chacune.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**5. Objet : Valorisation touristique du patrimoine de la Citadelle : Rénovation du Pavillon des Officiers - Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local - enveloppe n° 2 - Contrat de ruralité**

Vu le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, décidant de la mise en place de contrats de ruralité,

Vu la circulaire du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales du 23 juin 2016,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2016 approuvant le contrat de ruralité entre l'Etat et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 4 du Bureau communautaire en date du 18 avril 2017 approuvant la demande de subvention pour la Citadelle de Rodemack au titre du fonds de soutien à l'investissement local de l'enveloppe n° 2 du Contrat de ruralité,

Considérant que le contrat de ruralité passé entre l'Etat et la CCCE a fait l'objet d'une signature officielle entre le Préfet de la Moselle et le Président de la Communauté de Communes le jeudi 23 mars 2017,

Considérant que la valorisation touristique du patrimoine de la Citadelle de Rodemack passant par la rénovation du Pavillon des Officiers est un projet répertorié dans le présent programme pour l'année 2018 et peut par conséquent bénéficier d'une subvention, suivant le plan de financement ci-après :

**Plan de financement :**

| Dépenses                                 |                     | Recettes                    |                     |
|--|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| <b>Coût de l'opération</b>               |                     | Contrat de ruralité         |                     |
| <b>Coût des travaux</b>                  | 304 582 € HT        | Travaux : 80 %              | 243 665 € HT        |
| <b>Frais divers : presse, SPS, CT...</b> | 10 000 € HT         | Frais divers : 15%          | 1 500 € HT          |
|  |                     | CCCE autofinancement : 22 % | 69 417 € HT         |
| <b>Total</b>                             | <b>314 582 € HT</b> |                             | <b>314 582 € HT</b> |

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement local – enveloppe n° 2 - contrat de ruralité. Il est précisé qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée pour ce projet, selon le plan de financement ci-dessus,
- de valider le projet, son plan de financement prévisionnel et de s'engager à assurer la part non subventionnée de l'opération, sous réserve d'un taux de subvention de 30 %,
- d'autoriser le Président à signer tout document et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **6. Objet : SITLOR - Renouvellement de la convention de partenariat**

Depuis 2015, la CCCE est adhérente au Système d'Information Touristique Lorraine (SITLOR), dans le cadre de sa politique touristique et afin de répondre aux mieux aux attentes des professionnels touristiques et des visiteurs.

Pour rappel, SITLOR est une plateforme de partage de données touristiques gérée par Lorraine Tourisme et les quatre partenaires départementaux de la région. Cette plateforme a plusieurs objectifs :

- recueillir de manière exhaustive l'offre touristique régionale qualifiée ;
- rendre accessible l'offre touristique au plus grand nombre (grand public et professionnel) ;
- permettre la diffusion de l'information sur de multiples canaux ;
- proposer des services sur les « briques métiers » suivantes :
  - o gestion de l'accueil
  - o gestion de l'information
  - o gestion de la relation client
- poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs du tourisme ;
- concourir à la professionnalisation des acteurs du tourisme en leur mettant à disposition des outils efficaces, en phase avec leurs besoins ;
- accompagner les partenaires, diffuseurs et professionnels du tourisme dans le cadre d'une stratégie de communication et de valorisation de la Lorraine et de ses destinations touristiques.

La Convention de partenariat avec SITLOR liant **Lorraine Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse, Moselle Attractivité, les Conseils départementaux des Vosges et de Meurthe et Moselle, la Fédération des Offices de Tourisme de Lorraine (FROTSI), les Offices de Tourisme et organismes de tourisme**, est arrivée à échéance le 31 janvier 2018.

Lorraine Tourisme propose une nouvelle convention pour la période 2018-2020.

Le coût de la cotisation annuelle s'élève à 300 €.

Après avis favorable de la Commission « Tourisme - Relations Transfrontalières » en date du 21 mars 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la reconduction de l'adhésion à SITLOR,
- d'autoriser le règlement de la cotisation s'élevant à 300 €,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **7. Objet : Association Diabl' En Caval - demande de subvention pour une randonnée équestre et gastronomique sur le territoire communautaire**

L'association Diabl'en Caval, dont le siège social est situé à Boust, représentée par Carole Karnath a transmis une demande de subvention d'un montant de 700 € à la Communauté de Communes, pour l'organisation de randonnées équestres et gastronomiques sur le territoire communautaire. La prochaine aura lieu le 23 avril 2018.

Cette randonnée est organisée au départ de Boust, via le Château de Preisch et comptera plus de 40 participants.

L'intérêt touristique de cette manifestation réside dans le fait :

- qu'elle inclut un marché local qui permettra de faire connaître les producteurs et leurs produits,
- que les participants provenant de la région de Saint-Avold réservent généralement leur chambre d'hôtes sur le territoire de la CCCE et pourront découvrir les sites touristiques du territoire.

#### **Déroulement :**

- 5 stands de dégustation seront installés sur le parcours au départ de Boust : le stand apéritif, le stand entrée, le stand plat principal, le stand fromage, le stand dessert.
- Un repas sera servi au Château de Preisch.
- Une dégustation de la limonade de Boust se fera à la salle des fêtes de Boust.
- Chaque groupe de randonneurs partira sur les chemins à des horaires différents afin d'éviter les files aux stands.

Tous les plats seront préparés à base de produits locaux.

Après avis favorable de la Commission « Tourisme - Relations transfrontalières » en date du 21 mars 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer la subvention de 700 € à l'Association Diabl' En Caval,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **8. Objet : Association Les P'tits Loups - demande de subventionnement pour l'exercice 2018**

Considérant que l'Association Les P'tits Loups à Thionville apporte une aide alimentaire spécifique (lait maternisé, lait de croissance, couches, trousseau de vêtements...) aux enfants âgés de 0 à 24 mois issus de familles rencontrant des difficultés momentanées,

Considérant que l'Association Les P'tits Loups a remis 74 colis hebdomadaires à des familles du territoire communautaire, en 2017 (47 colis en 2016 - 26 colis en 2015), grâce à la subvention de 1 500,00 € octroyée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs par décision n° 13 du 20 juin 2017,

Considérant que chaque famille se voit remettre pour chacun des enfants concernés :

- 7 petits pots repas,
- 7 petits pots soupers
- 7 petits pots desserts,
- 1 boîte de céréales,
- 1 boîte de lait maternisé 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> âge jusqu'à 1 an,
- 1 produit d'hygiène par mois,
- 1 paquet de 20 ou 30 couches (selon l'âge).

Selon les préconisations du travailleur social, à l'origine de la demande d'aide, l'association donne des vêtements (3 tenues complètes une fois par mois), du matériel de puériculture, et depuis 2017 pour les familles concernées un colis naissance.

Considérant que ce type d'aide peut être mobilisé en tant que de besoin lorsque la situation des familles vivant sur le territoire communautaire le nécessite,

Considérant que le service rendu par l'association aux familles d'enfants en bas âge du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 22 mars 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association « Les P'tits Loups » pour l'année 2018.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### **9. Objet : Association Espace Rencontre de Thionville - Demande de subventionnement pour l'exercice 2018**

L'association Espace Rencontre existe depuis novembre 1992.

Elle a pour objet le maintien et la reconstitution des liens parents/enfants. Elle se propose en particulier de gérer un lieu d'accueil pour les enfants et les parents dans toutes les situations de ruptures, de mettre ainsi à disposition des enfants, un endroit qui ne soit pas impliqué dans le conflit entre ses parents.

Elle organise des droits de visite quand ils ne peuvent se faire au domicile (violences, risques de rapt, absences prolongées de relations parents-enfants, conflits, logement ou hébergement inadapté...)

L'Association a développé au cours de ces 20 dernières années de nombreuses autres prestations afin d'équilibrer son budget et de pouvoir répondre au nombre croissant de demandes. A ce titre, elle intervient dans le domaine de l'enquête sociale, de la médiation familiale mais aussi dans le domaine de la formation des travailleurs sociaux et de l'enfance. L'Association est reconnue organisme de formation officiel.

A noter que dans le cadre de leur conventionnement avec la CAF, l'Association assure un lieu de rencontre sur rendez-vous d'un médiateur familial dans les locaux de la Maison communautaire.

Au titre de l'année 2017, les activités de l'Association Espace Rencontre ont bénéficié à 142 familles de la CCCE (135 en 2016). Les différentes actions menées sur le territoire se décomposent comme suit :

| Ville                | Médiation | Lieu Neutre | Audition | Thérapie | Parole Enfant | Entretien Psycho-éducatif |
|----------------------|-----------|-------------|----------|----------|---------------|---------------------------|
| Basse-Rentgen        |           | 2           | 1        |          |               |                           |
| Berg-sur-Moselle     |           | 1           | 3        |          |               |                           |
| Beyren-lès-Sierck    | 1         | 3           |          |          |               |                           |
| Boust                |           | 2           | 3        | 1        | 1             |                           |
| Breistroff-la-Grande |           | 1           | 2        |          |               |                           |
| Cattenom             | 6         | 7           | 10       | 2        |               | 1                         |
| Entrange             |           | 1           | 2        |          |               |                           |
| Escherange           |           |             | 2        |          |               |                           |
| Evrange              |           |             | 1        |          |               |                           |
| Fixem                | 1         | 2           | 2        |          |               |                           |
| Gavisse              |           |             | 3        |          |               |                           |
| Hagen                |           |             |          |          |               |                           |
| Hettange-Grande      | 8         | 12          | 11       | 2        |               | 1                         |
| Kanfen               | 2         |             | 2        |          |               |                           |

|                           |           |           |           |          |          |          |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|----------|
| Mondorff                  |           | 1         | 1         |          |          |          |
| Puttelange-lès-Thionville | 1         |           | 2         |          | 1        |          |
| Rodemack                  | 2         | 2         | 1         |          | 2        |          |
| Roussy-le-Village         |           | 2         | 4         |          |          |          |
| Volmerange-les-Mines      | 5         | 7         | 8         |          |          | 1        |
| Zoufftgen                 | 1         | 1         | 2         |          |          |          |
| <b>TOTAL 2017</b>         | <b>27</b> | <b>44</b> | <b>59</b> | <b>5</b> | <b>4</b> | <b>3</b> |
| <b>Pour mémoire 2016</b>  | <b>25</b> | <b>48</b> | <b>55</b> | <b>3</b> | <b>2</b> | <b>2</b> |

Considérant que le service rendu par l'Association Espace Rencontre aux habitants du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

**Après avis favorable de la Commission « Politique Sociale » en date du 22 mars 2018,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

**- d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Espace Rencontre pour l'année 2018.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

#### **10. Objet : ATMO Grand Est : demande de subvention 2018**

Pour rappel, la présence de la Centrale Nucléaire de Cattenom et l'inquiétude des populations, notamment celles des pays frontaliers - Grand-Duché du Luxembourg, Land de Sarre, Wallonie avait conduit à la création de l'ALQA, association pour la qualité de l'air.

Par décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 14 novembre 2017, la Communauté de Communes a décidé d'adhérer à ATMO Grand Est née de la fusion d'associations chargées de la surveillance de l'air en Alsace, en Champagne Ardenne et en Lorraine.

La principale mission de l'ATMO Grand Est sur notre territoire est la gestion d'un réseau de surveillance de la radioactivité dans l'environnement. A ce titre, des analyseurs de radioactivité ambiante ont été mis en place dans les quatre départements lorrains.

Par courrier en date du 13 février 2018, ATMO Grand Est sollicite une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018 d'un montant de 2 000 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 8 mars 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention à l'Association ATMO Grand Est d'un montant de 2 000 €.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

**11. Objet : Convention avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », versement du solde de la subvention de fonctionnement 2018**

La Communauté de Communes a défini une saison culturelle communautaire destinée à proposer des manifestations culturelles grand public qualitatives, valoriser le patrimoine communautaire, développer l'attraction et le rayonnement du territoire.

Elle a souhaité que le festival « Printemps musical en Pays mosellan » proposé par l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » constitue un temps à part entière de cette saison culturelle. Elle a également souhaité que la saison culturelle s'ouvre par un Concert de Nouvel an, dont elle a confié l'organisation à l'Association. Ces deux manifestations composent le volet musical de la saison culturelle communautaire. Les modalités de coopération entre la Communauté de Communes et l'Association, font l'objet d'une convention de partenariat pour l'année 2018 qui prévoit entre autres les modalités financières suivantes :

- La Communauté de Communes contribue financièrement pour un montant prévisionnel de **43 290 euros TTC**, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention.
- Cette subvention doit couvrir l'intégralité des dépenses liées aux deux manifestations. L'Association percevra les recettes éventuelles générées par les entrées payantes et les paniers de fin de concerts. Le montant de l'ensemble de ces recettes enregistrées en 2018 sera déduit de la subvention 2018 de l'Association.

Les versements d'acomptes de la subvention communautaire ont été arrêtés selon l'échéancier suivant :

- 40 % du montant de la subvention retenue à la signature de la convention soit 17 316 €,
- 30 % d'acompte intermédiaire début mars, soit 12 987 €,
- le solde (12987 €) versé sur présentation des bilans et déduction faite des recettes 2018.

L'association a transmis les éléments de bilan pour le concert de Nouvel An et le Festival Printemps Musicale en Pays Mosellan.

## Bilans qualitatifs et quantitatifs

| Date  | Evénements   | Fréquentation                      | Points +   | Points négatifs  |
|-------|--|------------------------------------|--|--|
| 22/01 | Concert de Nouvel An   | 200 entrées payantes<br>50 invités |  |  |
| 10/03 | Cuivres Orchestre Philharmonique Luxembourg-SENTZICH           | 250                                | -prestation qualitative<br>- jauge très satisfaisante  |  |
| 17/03 | Artistes Lyriques Kanfen                                       | 150                                | -prestation qualitative<br>- salle pleine<br>-enthousiasme de la commune pour accueillir                 |  |
| 18/03 | Olivier Dartevelle (Ciné-Concert Mondorff) séance jeune public | 60 (30 enfants et 30 adultes)      | -jauge satisfaisante pour une première expérimentation<br>- programme globalement adapté au public       |  |
|       | Séance tout public   | 50                                 |  | - répertoire trop long et trop « pointu »<br>- présenté comme un ciné concert alors qu'il y avait peu d'images et de films « grand public »<br>- la question de la pertinence de programmer un concert les dimanches après-midis se pose |
| 23/03 | Quatuor du Luxembourg-Boust                                    | 150                                | - qualité du répertoire et des musiciens<br>- qualité du lieu et enthousiasme de la Commune à accueillir | - répertoire qui aurait pu être plus festif et en lien avec la Fête de la Saint Patrick...   |
| 24/03 | Concert de clôture Fixem-Chœur et Orchestre de cuivres         | 280                                | -très beau final, original (cuivres pour la première fois)<br>- jauge très satisfaisante                 |  |

La fréquentation globale sur l'ensemble de ces événements (Concert de Nouvel An et Festival) peut être estimée à 1 140 spectateurs. Les résultats obtenus sont conformes aux objectifs prioritaires inscrits au titre de la convention conclue avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » :

- proposer, à l'échelle du territoire communautaire, une programmation qualitative, accessible au plus grand nombre
- préserver la dimension itinérante du festival

## Bilan financier

| Charges           | Prévisionnel | Réalisé  |
|-------------------|--------------|----------|
| Concert Nouvel an | 17 450 €     | 16 802 € |
| 11 mars           | 4 670 €      | 4 076 €  |
| 18 mars           | 4 350 €      | 3 749 €  |
| 19 mars           | 5 120 €      | 5 642 €  |
| 24 mars           | 4 010 €      | 3 526 €  |
| 25 mars           | 7 690 €      | 5 774 €  |
| Total             | 43 290 €     | 39 569 € |

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé (- 3 721 €) s'explique par le fait que certaines dépenses ont été moins importantes que prévu dans le budget :

- Location de piano : - 1 400 €
- SACEM : - 2 604 €

### Produits

L'Association a enregistré différentes recettes pour un montant de 970 €, portant le montant de la subvention communautaire de fonctionnement à **38 599 €** (39 569 €-970 €).

Détermination du solde de subvention à verser:

- acomptes versés : 30 303 € (a)
- encaissement de l'Association : 970 € (b)
- charges engagées : 39 569 € (c)

Solde communautaire de subvention (a+b)-c : **8 296 €**

**Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 29 mars 2018,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'arrêter le montant de la subvention à 38 599 € pour l'année 2018 au profit de l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation du Concert de Nouvel An et du festival « Printemps Musical en Pays Mosellan »,**
- **de procéder au versement du solde de cette subvention, soit 8 296 € déduction faite des acomptes versés et des encaissements réalisés par l'Association.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 55.

Le Président,  
Michel PAQUET



Rédacteur : Service institutionnel  
Date de rédaction : le 24 avril 2018